

Pas touche aux allocations familiales des réfugiés

■ Le gouvernement a enterré l'idée de la N-VA. Mais le statut pourrait, lui, être adapté.

Moment de tension jeudi matin à l'entame du conseil des ministres. Dans la longue liste des déclarations polémiques de la N-VA sur la crise de l'asile, il y avait cette idée de la députée Sarah Smeyers de rendre progressives les allocations familiales pour les réfugiés (ils toucheraient 100 % du montant après quatre ans seulement). Manifestement, les nationalistes avaient la volonté de porter le sujet au gouvernement. "J'ai compris qu'ils ont essayé de mettre ça sur la table, a brièvement commenté Kris Peeters, vice-Premier ministre CD&V, à l'issue de la réunion. Mais pour moi, c'est hors de question."

Le projet a été enterré par le Premier ministre Charles Michel (MR) en personne. "C'est une compétence régionale, ça n'a rien à faire ici", a-t-il lancé à ses collègues du gouvernement à l'entame du conseil des ministres. La compétence a été transférée dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, mais elle a cette particularité d'être encore gérée actuellement par un organisme fédéral. La N-VA a utilisé cette position hybride pour faire passer sa proposition par la voie fédérale plutôt que flamande. Tentative avortée.

Mais les nationalistes ne partent pas les mains vides. Le gouvernement a annoncé jeudi une série de pistes sur lesquelles il veut avancer et qui vont vers un durcissement des facilités accordées aux réfugiés.

1 Accès au marché de l'emploi. Bonne nouvelle pour les demandeurs d'asile. "Nous avons validé en première lecture un arrêté royal qui permet de réduire de six à quatre mois le délai d'attente nécessaire pour qu'un demandeur d'asile puisse avoir accès à un travail", a annoncé le Premier ministre. "Ces éléments ont été soumis aux partenaires sociaux (NdIR, patrons et syndicats) le 9 septembre, a ajouté M. Peeters, aussi ministre de l'Emploi, et ils ont tous marqué leur accord pour soutenir le projet."

2 Plan de répartition. Pas encore d'accord. "Le travail se poursuit", a dit Charles Michel. A l'image de ce qui se fait en Europe, l'idée est d'imposer des quotas de demandeurs d'asile aux communes si ces dernières ne jouent pas le jeu.

3 Regroupement familial. Le délai en-dehors duquel l'Office des étrangers doit répondre à une demande de regroupement familial va être allongé. Il est actuellement de six mois (selon les cas, ça peut monter à neuf ou douze mois). Le hic, c'est que si l'Office ne donne pas de réponse avant la date limite, la demande est automatiquement acceptée. Or "compte tenu de l'afflux attendu, on peut penser que ce délai sera trop court", a expliqué le chef de l'exécutif. Il pourrait donc être allongé. Par ailleurs, pour effectuer un regroupement familial, le demandeur doit rem-

plir certaines conditions de revenus. Mais il existe des exceptions, notamment pour les réfugiés (ayant le statut ad hoc). Ceux-ci sont exemptés des conditions de revenus pendant les douze mois qui suivent l'obtention du statut. Ce laps de temps pourrait être réduit.

4 Statut de réfugié. On ne va pas revoir le statut à proprement parler, comme le veut le président de la N-VA, Bart De Wever, mais y apporter des modulations, dans le respect du droit international. Lorsqu'un migrant est reconnu comme réfugié en Belgique, il y bénéficie de facto d'un droit de séjour illimité. "Ça fait de notre pays une exception en Europe", estime Theo Francken (N-VA), secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration. A l'image de ce qui se pratique dans le cadre de la protection subsidiaire (un autre statut), l'idée serait de rendre le droit de séjour temporaire, renouvelable plusieurs fois, avant de devenir définitif.

"Nous avons décidé de progresser sur ces points" – sur le regroupement familial et le statut de réfugié – "avec les parlementaires", a précisé M. Michel. Les débats, que l'on promet explosifs, seront dès lors portés devant les députés.

A. C.

**Le
gouvernement
a annoncé
jeudi des pistes
sur lesquelles
il veut avancer
et qui vont
vers un
durcissement
des facilités
accordées aux
réfugiés.**